Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000905-20240118-106-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/01/2024

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

MAIRIE DE COGGIA

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

# COMMUNE DE COGGIA
# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
# DES
# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
# Du 18 janvier 2024
# N° 02

**OBJET : Demande de subvention pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de VICO.**

**Date de la convocation : 16/01/2024**

**Nombre de membres Composants l'Assemblée : 15**

**Nombre de Conseillers en exercice : 15**

**Nombre de membres présents : 11**

**Nombre de votants : 15**

**Quorum : 08**

**Secrétaire de séance Madame BIFERALI Martine**

**L'an deux mil vingt-quatre, et le jeudi 18 janvier, à 17 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique extraordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur AMPART Jean-Claude, 1er Adjoint.**

**Etaient présents : Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur COGGIA François, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame BIFERALI Martine, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Madame ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI Julie, Monsieur SPADA Sébastien, Madame AÏUTI Dominique, Monsieur MALATESTA Ludovic, Monsieur FENECH Carmel.**

**Etaient absents : Monsieur RAFFALLI Louis, Monsieur LAPORTE Bernard, Madame ANDREÏ Brigitte, Monsieur ALZAPIEDI Antoine.**

**Absents représentés : Monsieur RAFFALLI Louis donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame ANDREÏ Brigitte donne pouvoir à Madame BIFERALI Martine, Monsieur ALZAPIEDI Antoine donne pouvoir à Madame LIBONATI Julie, Monsieur LAPORTE Bernard donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Dominique.**

**Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer**

Téléphone : (33) 04 95 52 22 45 Télécopie : (33) 04 95 52 27 75

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000905-20240118-106-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/01/2024

**Le Président fait lecture de la demande de subvention envoyée par le Président de l'Amicale, il ajoute aussi que les Sapeurs-Pompiers jouent un rôle non seulement de secours mais de liens sociales au sein de notre canton et qu'il est de notre devoir de répondre positivement à leur demande.**

**Il est donc proposé de verser à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de VICO la somme de 1500,00 euros.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 15 voix pour l'attribution de cette subvention.**

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.**
**Pour extrait conforme au registre.**

**Le Maire,**

**François COGGIA**

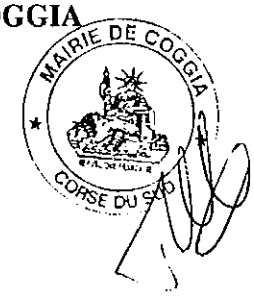

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000905-20240118-106-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/01/2024

Amicale Des Sapeurs-Pompiers De Vico
Route du Couvent
20160 Vico

Objet : Demande de subvention

Monsieur le Maire,

Notre amicale a toujours eu pour objectif de promouvoir l'image des sapeurs-pompiers dans notre région, mais aussi d'améliorer au quotidien les conditions de vie au sein de notre caserne, dans laquelle nous remplissons nos missions de sapeurs-pompiers volontaire.

Nos différentes actions ont permis de mesurer l'importance de notre présence au sein de notre région, comme par exemple lors de journée porte ouverte, de commémorations ou bien de repas qui ont rencontré de vifs succès.

Le développement de notre activité génère des frais auxquels il nous est difficile de faire face. Une aide financière nous aiderait à aller au bout de nos projets.

C'est pourquoi nous sollicitons de votre part l'attribution d'une subvention pour l'année 2024. Celle-ci nous permettrait d'organiser plus d'évènements afin d'exposer notre activité, nos missions mais aussi des évènements plus conviviaux.

En espérant que ma demande retienne votre attention, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Président